

1. Toutes critiques constructives, remarques ou suggestions portant sur le camping, doivent être transmises au conseil d'administration par courrier à l'adresse suivante :
Domaine de vacances La Rocaille, 7894, ch. Portage des Roches Nord Laterrière, Qc G7N 2A1
2. Tous les visiteurs devront payer leur entrée à la barrière.
3. Garder le site propre. À votre départ, si le site n'est pas laissé dans un état convenable, les travaux pourront vous être facturés.
4. Tout animal domestique doit être tenu en laisse en tout temps et ne doit jamais déranger les voisins (aboiement et excréments). Les chiens ne doivent pas être laissés seuls, car ils peuvent déranger la quiétude des voisins.
5. Chaque propriétaire d'animal est tenu de ramasser les excréments lors de promenades.
6. Aucun animal domestique n'est admis sur la plage (secteur situé entre la rue et la rivière).
7. Les vols et les bris volontaires entraînent automatiquement le renvoi.
8. Couvre-feu de 23 heures à 8 heures. Chaque campeur doit être respectueux de son voisinage en tout temps.
9. Terrain de jeux et bicyclettes : les enfants doivent cesser d'utiliser leurs bicyclettes et le terrain de jeux dès que la nuit tombe (noirceur).
10. Il est strictement défendu d'utiliser l'eau potable pour le lavage des voitures et des roulottes à grande eau, avec le boyau d'arrosage, incluant les jeux d'eau pour les enfants.
11. La limite de vitesse maximum obligatoire est de 10km/h en tout temps sur le stationnement et le camping. Après un avertissement par écrit, l'utilisateur perdra son droit de passage pour une période indéterminée.
12. Tous les véhicules motorisés tels que moto, mobylette, tout-terrain, devront être immatriculés et assurés pour entrer sur le terrain. Ils sont d'un usage restreint sur le camping.
13. Chaque campeur a la responsabilité d'apporter ses déchets domestiques dans le conteneur prévu à cet effet, à l'entrée du terrain de camping.
14. Aucun déchet non-domestique ne devra être laissé dans nos conteneurs. Vous devrez disposer de ces déchets vous-même, en les apportant à l'éco-centre du Boulevard Talbot.
15. Nous vous demandons également de porter une attention particulière à ce que vous jetez dans les égouts. Les lingettes ne doivent pas être jetées dans les égouts.
16. Ne jamais brûler autre choses que du bois dans le foyer prévu à cet effet.

